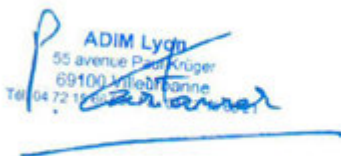


Dossier Spécifique PC 40 - Sécurité Notice Sécurité - Magasin de Ski


ADIM Lygn
55 avenue Paul Krüger
69100 Villebonne
Tel. 04 72 18 04 00



ERIC CHAUTANT
Architecte D.P.L.G.

7 avenue du Granier
38240 MEYLAN
Tel. 04 76 71 06 19 - Fax 04 76 18 04 00
Mail : eric.chautant@wanadoo.fr
SIRET N° 34183941300067

**MAGASIN SKISET
LES DEUX ALPES (38)**

**NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE
(R 123.24)
Etablissement recevant du public**

01 - Commune	: LES DEUX ALPES
02 – Maître d’ouvrage	: ADIM LYON
03 - Maître d’Oeuvre	: ERIC CHAUTANT
04 - Type d'établissement	: 5 ^{ème} catégorie avec activités de type M

OBJET DU DOSSIER :

La présente notice concerne le local livré brut de 181m² environ dans le cadre de l'opération de résidence de tourisme « Les Clarines » qui est destiné à devenir un commerce d'équipement sportif. L'aménagement de ce commerce fera l'objet d'une autorisation de travaux dédiée.

DOCUMENTS JOINTS :

Dossier PC.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES A RESPECTER ET JUSTIFICATIONS :

- Arrêté du 25 juin 80 modifié : dispositions générales du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP
- Arrêté du 22 Juin 1990 modifié relatif aux établissements de cinquième catégorie
- Code du Travail (Livre II, titre III, Chapitre V, section IV)

05 - Capacité d'accueil (public admis) (GN 1 et PE 3) :

L'établissement de type M est accessible au public.

Le local est livré brut et fait 181m² environ. A maxima l'effectif public sera donc de $181 / 3 = 61$ personnes.

Effectif personnel estimé : 3 personnes.

Le classement proposé est :

Etablissement de 5^{ème} catégorie avec activité de type M

06 - Résistance au feu des structures (PE5) :

Murs et planchers SF 2h.

07 - Isolement par rapport au Tiers (PE6) :

- Isolement vis à vis des tiers situés en vis à vis :

Tiers en vis-à-vis à plus de 4m.

- Isolement latéral vis à vis des tiers contigus :

Résidence de Tourisme Les Clarines : mur CF 2h.

- Isolement vis à vis des tiers superposés :

Résidence de Tourisme Les Clarines : planchers CF 2h.

08 – Accès des secours (PE 7) :

Etablissement facilement accessible.

09 – Enfouissement (PE 8) :

Sans objet.

10 - Locaux à risques particuliers (PE9) :

Sans objet – local livré brut.

11- Stockage et utilisation de récipients contenant des hydrocarbures (PE10) :

Sans objet.

12 - Dégagements (PE11) :

Effectif 64 personnes : exigence 2 dégagements totalisant 2 UP.

Prévus 1 porte automatique en façade de 2UP conforme à CO48 + 1 porte de 1 UP ouvrant dans le sens de la sortie par barre anti-panique ou bouton moleté ; soit 2 dégagements totalisant 3 UP.

13- Conduits et gaines (PE12) :

Sans objet.

14 - Aménagements intérieurs (PE13 et articles AM1 à AM 19) :

Sans objet – local livré brut, en béton armé.

15 - Désenfumage (PE14) :

Sans objet.

16 – Installations d'appareils de cuisson destinés à la restauration (PE15 à PE19) :

Sans objet – local livré brut.

17 - Chauffage, ventilation, traitement d'air (PE20 à 23) :

Sans objet – local livré brut.

18 - Eclairage, signalisation, installations électriques (PE24) :

Sans objet – local livré brut.

19 - Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants (PE25) :

Sans objet.



ERIC CHAUTANT
Architecte D.P.L.G.
7 avenue du Granier
39 22 43 - 68 85 71, A.H.
TEL. 04 78 71 08 19 - Fax 04 78 18 04 66
Mail : eric.chautant@wanadoo.fr
SIRET N° 34183041300067

20 - Moyens de secours prévus (PE26 et PE27) :

Sans objet – local livré brut.

Date : 15/06/2018.
Le Maître d'ouvrage :



ADIM Lygn
55 avenue Paul Krüger
69100 Villeurbanne
Tél. 04 72 15 66 00